



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022 À 18:30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 11 juillet 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse suppléante Lisa Cadorette.

Le Conseiller Stéphane Baillargeon est absent.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 04.

2022-07-391

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Résolution pour demander l'intervention de la fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le dossier de la piste cyclable de la Saint-François;**
4. **Demande de cessation d'un dispositif de virage au bout de la rue Provost par son promoteur;**
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-07-392

3.
RÉSOLUTION POUR DEMANDER L'INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DANS LE DOSSIER DE LA PISTE CYCLABLE DE LA SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites au ministère des Transports (MTQ) pour une remise en service du rail entre Thetford Mines et Vallée-Jonction;

CONSIDÉRANT QUE le projet avance rondement et que des efforts en temps ainsi que des sommes importantes ont déjà été engagés dans le projet par les partenaires qui désirent que le rail soit converti en piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la viabilité du tronçon entre Thetford Mines et Sherbrooke est remise en question pour la circulation des trains au niveau financier;

CONSIDÉRANT QUE des sections importantes du rail sont manquantes ou très instables entre Thetford Mines et Saint-Joseph-de-Coleraine et que la réhabilitation du rail sur cette section est pratiquement irréalisable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE l'état général du rail est médiocre, que les différentes études de coûts et d'opportunités de relance dans le Haut-Saint-François se sont soldées par un échec quant à la relance du rail;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une piste cyclable sur le territoire serait un apport économique important pour la vitalité de la région;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens demandent de plus en plus d'avoir accès à des modes de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE les modes de transport actif ont un effet positif sur la santé des utilisateurs et contribuent à la réduction des gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU** de demander la participation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le dossier de la piste cyclable de la Saint-François afin que le projet de piste cyclable sur le rail entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke puisse se poursuivre et être garanti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

2022-07-393

DEMANDE DE CESSATION D'UN DISPOSITIF DE VIRAGE AU BOUT DE LA RUE PROVOST PAR SON PROMOTEUR :

CONSIDÉRANT QUE la rue Provost a été cédée à la Municipalité sans dispositif de virage permanent puisque cette rue devait être prolongée quelque année plus tard;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat datée du 2012-04-10 entre Stéphane Bergeron et le promoteur mentionnait la présence d'un dispositif de virage temporaire sur le lot 5 038 065;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente du lot 5 038 065 suivant cette promesse d'achat ne fait pas mention de cette virée temporaire, mais qu'elle permet au vendeur de signer toute servitude d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur ne prévoit plus prolonger la rue Provost et qu'un dispositif de virage permanent est désormais requis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de par sa réglementation vient de délivrer un permis de construction sur le lot 5 038 065 et que le seul accès à ce terrain est le dispositif de virage temporaire;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, ce dispositif de virage ne peut être utilisé simultanément par des véhicules lourds et les propriétaires du lot 5 038 065;

CONSIDÉRANT QUE par ces omissions et l'abandon du prolongement de la rue Provost, le promoteur a rendu la rue non conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande au promoteur de la rue Provost de régulariser la situation par l'aménagement et la cessation d'un dispositif de virage permanent au bout de la rue Provost avant le 30 septembre 2022. L'aménagement et les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

travaux devront être réalisés à la satisfaction de la municipalité et la cessation se fera pour la somme de 1\$.

Dans l'éventualité que le promoteur désire reprendre le projet du prolongement de la rue Provost, la municipalité serait favorable à lui céder la portion excédentaire du dispositif de virage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.
PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

6.
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **QUE** la séance extraordinaire soit levée à **19 h 09**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

LISA CADORETTE
MAIRESSE SUPPLÉANTE

